RCS : VIENNE
Code greffe : 3802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 D 00092
Numéro SIREN : 881 136 071
Nom ou dénomination : D2C

Ce dépôt a été enregistré le 06/12/2022 sous le numéro de dépôt A2022/008782

SCCV D2C
Au capital fixe de 100 Euros
564 Route De Bourgoin, 38460 PANOSSAS
RCS 881136071 VIENNE

Le 28-11-2022 à 14 heures, sont présents au siège de la société, les soussignés :

- Monsieur MARTI Frederlc né le 24/02/1976 à BOURGOIN JALLIEU (38300) (FRANCE), de nationalité Francaise, marié, demeurant 13c Chemin De Tirieu, 38460 SOLEYMIEU.

- Monsieur CUILLERET Frederic Norbert Marie Germain né le 12/07/1964 à LYON (69006) (FRANCE), de nationalité Francaise, marié, demeurant 564 Route De Bourgoin, 38460 PANOSSAS.

Représentant la totalité des parts afin de participer à :

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Dont l'ordre du jour annoncé par Monsieur CUILLERET Frederic Norbert Marie Germain, président de cette assemblée est :

Modification de la gérance
Dissolution anticipée de la société
Définition du siège de liquidation
Nomination du liquidateur

A COMPTER DU 28-11-2022 :

RESOLUTION N°1 :

M MARTI Frederic démissionne de ses fonctions de gérant. Quitus lui est donné.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

RESOLUTION N°2 :

La société est dissoute par anticipation pour cause de cessation d'activité. Elle est par conséquent mise en liquidation volontaire à compter de la même date.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

RESOLUTION N°3 :

Le siège de liquidation est fixé au siège social de la société.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

RESOLUTION N°4 :

Monsieur CUILLERET Frederic Norbert Marie Germain né le 12/07/1964 à LYON (69006) (FRANCE), de nationalité Francaise, marié, demeurant 564 Route De Bourgoin, 38460 PANOSSAS devient liquidateur pour la durée de la liquidation et déclare accepter ces fonctions.

L'assemblée donne au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour mener à bien la liquidation, réaliser l'actif, payer le passif et repartir le solde entre les associés sous réserve notamment des dispositions de l'article L 237 du code de commerce.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 heures 30 minutes.
De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal en 4 exemplaires originaux, qui seront signés par tous les intervenants susmentionnés.

Fait à PANOSSAS le 28-11-2022

Signatures des associés :

- Monsieur MARTI Frederic



- Monsieur CUILLERET Frederic Norbert Marie Germain

